

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLECROZE DU 28 AVRIL 2022**

Date de la convocation : 21 avril 2022

Convocation : 21 avril 2022

Nombre de membres :

. En exercice : 14

. Présents : 12

. Votants : 13

Membres élus présents : M. Rolland BALBIS, Mme Rose-Marie ESCARRAT, M. Pierre CONSTANS, Mme Michèle CREDOZ, M. Vincent VAGH-WEINMANN, M. Bertrand BUTIN, Mme Martine FAYAUBOST, Mme Isabelle MICHEL, Mme Oana BRISCARU, Mme Jessie MACCIO, M. Jean-Claude BASSE, M Jean- Jacques PEIRANO.

Absent ayant donné procuration : M. Brice DELAHOICHE à Mme Oana BRISCARU,

Absente excusée : Mme Lydie BOTTACCHI

Secrétaire de séance : M Vincent VAGH-WEINMANN

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-Verbal du 11 avril 2022.
2. Droit de préemption urbain : Décision de préemption des parcelles AB 139,140 et 141 et conditions de la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA).

Martine FAYAUBOST informe qu'une conférence sur le Parc Naturel du Verdon est prévue le 11 mai à 18 h à a Maison des Associations

M. le Maire remercie les présents et explique que ce conseil municipal, suite à celui du 11 avril par lequel le Conseil Municipal s'est prononcé pour la préemption, doit désormais prendre la décision de préemption suite à la réception de l'avis des Domaines.

Point 1 – D 44 2022 : Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2022

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2022 a été envoyé à l'ensemble des membres sous forme dématérialisée.

Il est approuvé à l'unanimité

Point 2 - D 45 2022 Droit de préemption urbain : Décision de préemption des parcelles AB 139,140 et 141 aux prix et conditions de la DIA suite de la réception de l'avis des Domaines.

La déclaration d'intention d'aliéner en vue de la cession moyennant le prix de quatre cent trente-neuf mille euros (439 000 €) d'une propriété sise Rue Ambroise Croizat à Villecroze appartenant à M. et Mme PREVOST Michel, cadastrée :

- AB n° 139 pour un terrain d'une superficie détachée de 1189 m²,
 - AB 140 et 141 lot 4 pour un appartement en duplex de 6 pièces d'une superficie de 143.95 m²
- Déclaration envoyée par Maître Caroline BORIE, notaire à SALERNES, a été réceptionnée en mairie le 28 mars 2022.

L'avis des Domaines du 14 avril 2022 fixant la valeur vénale de ce bien à quatre cent trente-neuf mille euros (439 000 €),

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cet exercice du droit de préemption.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour l'exercice du droit de préemption aux prix et conditions de la déclaration d'intention d'aliéner.

À 16 h 50 la séance est levée.